

POINT DE SITUATION

21 AVRIL
2020

> LA SURVEILLANCE DE L'ÉPIDÉMIE

La situation est relativement stable en Martinique par rapport au 20 avril 2020.

Le nombre de **cas confirmés passe à 164** (+1 signalé par le CHUM) et le nombre de **patients hospitalisés en réanimation baisse à 6** (-1).

Parmi les 164 cas confirmés :

- Il y a 79 femmes et 85 hommes
- 38 sont âgés de 15 à 44 ans
- 67 ont entre 45 et 64 ans
- 44 sont âgés de 65 à 74 ans
- Et 15 ont plus de 75 ans

14 décès, signalés par le CHU de Martinique, sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.

Pour rappel, le 17 avril, **le nombre cumulé de cas symptomatiques estimés** à partir des données des médecins sentinelles depuis le début de l'épidémie était de **350**.

73 personnes sont **guéries**.

Ces données seront actualisées une fois par semaine.

> LES POINTS SUR LES TESTS

Depuis plus d'une semaine, les laboratoires privés complètent les capacités de la Martinique en termes de tests :

- Les capacités de tests du CHUM sont désormais de 120 par jour.
- Les laboratoires privés peuvent aujourd'hui réaliser 166 tests par jour et à terme 336 par jour.

De 286 aujourd'hui, la capacité de tests sera rapidement d'environ 460 par jour sur le territoire.

A ce jour, 1016 patients ont pu être testés : 713 par le laboratoire du CHU de Martinique et 219 par les laboratoires privés.

Sur les 694 tests réalisés par le CHUM, 162 se sont révélés positifs et sur les 303 tests réalisés par les laboratoires privés, 2 se sont révélés positifs.

Depuis 2 semaines maintenant, le taux de tests positifs est de 6%. Il est en diminution progressive après avoir atteint 35% à la fin du mois de mars.

> LA CONTINUITÉ DES SOINS HORS COVID

Pour faciliter la prise en charge et le suivi de la population martiniquaise, l'Agence Régionale de Santé a rappelé aux médecins libéraux les préconisations pour l'organisation de l'accueil dans les cabinets.

L'ARS a demandé aux établissements de santé de procéder à la réévaluation proactive des patients, en lien avec les médecins généralistes et les spécialistes.

- Un état des lieux des activités de soins qui pourront être reprogrammées doit être fait dans les jours à venir. Tout ce qui constitue une urgence, même relative doit être reprogrammé.
- Les établissements privés et les laboratoires de ville pourront reprendre leurs activités de diagnostic, de dépistage et de consultation en prenant en compte les besoins spécifiques des publics prioritaires.
- Les publics prioritaires sont les suivants :
 - Les personnes souffrant de maladies chroniques (cancer, IRC dialyse...),
 - Les personnes souffrant d'addictions
 - Les femmes enceintes et les enfants (suivi de grossesse, soins posts-accouchement, consultations post-natales, suivi de calendrier vaccinal...)
 - Les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
 - Les personnes atteintes de troubles psychiatriques